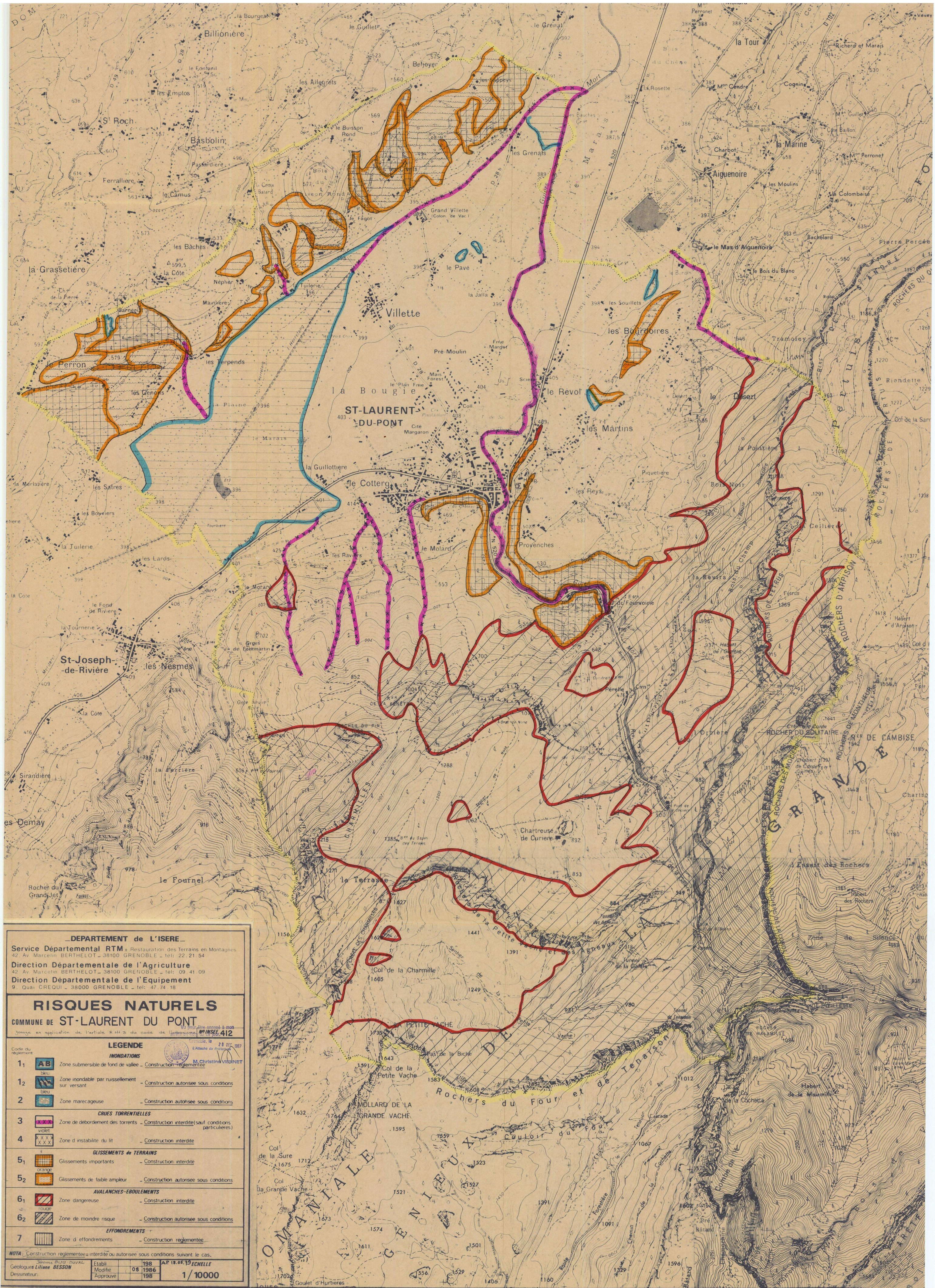




—DEPARTEMENT de L'ISERE—
Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22.21.54
Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 09.41.09
Direction Départementale de l'Équipement
9 - Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47.74.18

RISQUES NATURELS
COMMUNE DE ST-LAURENT DU PONT

Voie pour être consultée à mon
Demandeur: 28 DEC 1987
Grenoble, Is
L'Attaché de Protection
M. CHRISTIAN VILAINET

LEGENDE
INONDATIONS
1 Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
2 Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
3 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES
4 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
5 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS DE TERRAINS
6 Glissements importants - Construction interdite
7 Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS
8 Zone dangereuse - Construction interdite
9 Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS
10 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée=interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologues Liliane BESSON
Dessinateur: 08 1986
Approuvé: 1986

ÉCHELLE
1/10000